

COMMUNE DE GILLY

"VILLAGE SUD"

PLAN DE QUARTIER

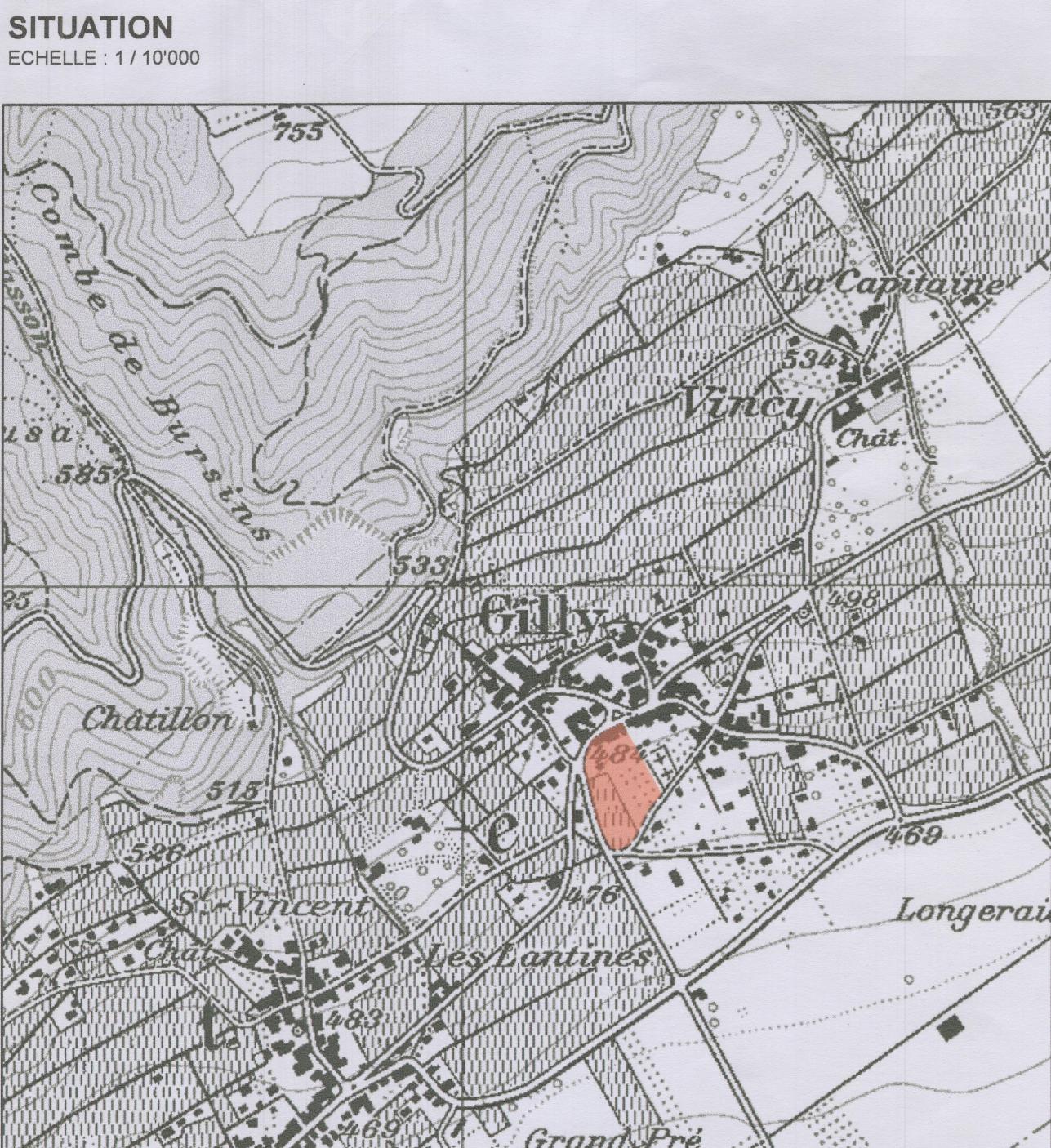
Approuvé par la Municipalité
le 24 janvier 2005
Syndic A.-M. ROLAZ Secrétaire F. PELLET

Soumis à l'enquête publique
du 15 février 2005 au 17 mars 2005
du 11.08.2005 au 09.09.2005
Au nom de la Municipalité
Syndic D. BUMARHETTA Secrétaire F. PELLET
Adopté par le Conseil de la Commune
le 07.12.2006
Président Secrétaire

Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le 16.02.07
Le Chef du Département
Mis en vigueur le: 28.03.07

PLAREL LAUSANNE

Coordonnées moyennes 512250 / 145'850
Numéro 1199
Date 07.06.2004 26.07.2006



PROPRIETAIRES

Parcelles	Propriétaires	Surfaces m ²
241	ROLAZ JIMENEZ Sandrine	576
242	EDWARDS Kenneth et Linda	705
243	ROLAZ 3 enfants d'Henri	7158
244	KINDLER Nadia	8'054
734	ROLAZ Alain	484
Total		16'977

OBJETS MODIFIES

- AIRE DE MOUVEMENT
- SECTEUR A USAGE COLLECTIF
- LIMITE DE PROPRIETE NOUVELLE
- CHEMINEMENT PIETONNIER
- TROTTOIR

LEGENDE

- PERIMETRE DU PLAN DE QUARTIER
- AIRE DE CONSTRUCTION A (VILLAGE), n° d'identification
- AIRE DE CONSTRUCTION B (EXTENSION VILLAGE), n° d'identification
- AIRE DE DEGAGEMENT
- AIRE DE MOUVEMENT
- BATIMENT EXISTANT
- BATIMENT EXISTANT DEMOLI
- BATIMENT INTERESSANT (note 3 au recensement architectural)
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTE RADIEE (plan du 15 octobre 2004)
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES ET DES DEPENDANCES DE PEU D'IMPORTANCE RADIEE (plan du 15 octobre 2004)
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS NOUVELLE
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTE MAINTENUE (plan du 15 octobre 2004)
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS SOUTERRAINES ET DES DEPENDANCES DE PEU D'IMPORTANCE MAINTENUE (plan du 15 octobre 2004)
- ALTITUDE MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS
- ALTITUDE DU TERRAIN AMENAGE
- ORIENTATION DES FAITES DE TOITURES
- VOIE D'ACCES VEHICULES SECONDAIRE (situation indicative)
- PLACE DE STATIONNEMENT A CIEL OUVERT (situation indicative)
- RAMPE D'ACCES AU GARAGE ENTERRE (situation indicative)
- PLANTATION EXISTANTE MAINTENUE
- PLANTATION EXISTANTE PROTEGEE (plan de classement communal des arbres)
- PLANTATION EXISTANTE SUPPRIMEE
- PLANTATION NOUVELLE (situation indicative)
- CANALISATIONS EXISTANTES, eaux claires / eaux usées (situation indicative)
- CANALISATIONS PROJETEES, eaux claires / eaux usées (situation indicative)



COUPE A - A

ECHELLE: 1 / 500

COUPE B - B

ECHELLE: 1 / 500

PRINCIPE DE REALISATION (à titre indicatif)

